



Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 57054593 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

REP12/EXEC1

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Trente-cinquième session Rome (Italie), 2-7 juillet 2012

RAPPORT DE LA SOIXANTE-SIXIÈME SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Siège de l'OMS (Genève), 7-9 février 2012

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS





Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 57054593 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2012/2-EXEC Février 2012

AUX: Points de contact du Codex

Organisations internationales intéressées

DU: Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les

normes alimentaires

OBJET: Distribution du rapport de la soixante-sixième session du Comité exécutif de la

Commission du Codex Alimentarius (REP12/EXEC)

DEMANDE D'OBSERVATIONS

Projet de Plan stratégique du Codex 2014-2019 (par. 62, Annexe II)

Les gouvernements et les organisations internationales intéressées qui souhaitent formuler des observations sur le projet de Plan stratégique (introduction, vision stratégique, valeurs fondamentales du Codex, buts stratégiques et objectifs) sont invités à les faire parvenir par écrit à l'adresse ci-dessus, avant le **15 avril 2012**.

REP12/EXEC1 iii

TABLE DES MATIÈRES

		Paragraphes				
Introduction		1-3				
Adoption de l'ordre du jour		4-5				
Examen critique de l'élaboration	6-18					
Préparation du l	19-65					
Questions budg	66-73					
Relations entre internationales: d'organisations	74-85					
Questions déco						
a) Projet et Fon	86-94					
b) Questions dé scientifiques	95-97					
Projet d'ordre d du Codex Alime	98-102					
Utilisation des pélectroniques	103-113					
Autres question	114-117					
ANNEXES						
		Page				
Annexe I	Liste des participants	14				
Annexe II	Projet de Plan stratégique du Codex 2014-2019	22				

INTRODUCTION

1. Le Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius a tenu sa soixante-sixième session au siège de l'OMS, à Genève, du 7 au 10 février 2012. La session a été présidée par M. Sanjay Dave, Président de la Commission du Codex Alimentarius, avec l'aide des trois Vice-Présidents, M. Samuel Godefroy (Canada), Mme Awilo Ochieng Pernet (Suisse) et M. Samuel Sefa-Dedeh (Ghana). La liste complète des participants figure à l'annexe 1 du présent rapport.

- 2. La session a été ouverte par M. Maged Younes, Directeur du Département de la sécurité sanitaire des aliments et des zoonoses, qui a souhaité la bienvenue aux membres du Comité, au nom de la FAO et de l'OMS. Il a rappelé que les récents incidents survenus en matière de sécurité sanitaire des aliments avaient montré la nécessité d'une action concertée au niveau international pour faire face aux nouveaux problèmes et a souligné que la sécurité sanitaire des aliments était essentielle pour assurer la sécurité alimentaire dans le monde. M. Younes a rappelé que le Comité avait à examiner des questions de fond, en particulier le nouveau Plan stratégique qui devait être adopté en 2013, et a souhaité aux délégués un plein succès dans cette tâche importante.
- 3. Le Président a souhaité la bienvenue aux membres du Comité exécutif récemment constitué et a souligné que le Plan stratégique devait être mis au point définitivement d'ici 2013 afin de définir les grandes orientations des travaux du Codex. Il a indiqué que des efforts collectifs devraient permettre d'assurer une plus large acceptabilité des normes Codex dans le monde, en accélérant le processus de normalisation tout en tenant compte des préoccupations des pays en développement, afin de répondre aux attentes de tous les membres.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 1 de l'ordre du jour)¹

- 4. Le Comité exécutif a adopté l'ordre du jour provisoire de la session, en y ajoutant les points suivants, sous le point 9 (Autres questions et travaux futurs):
 - Proposition tendant à ce que les coordonnateurs soient assistés d'un conseiller durant les réunions du Comité exécutif.
 - Mécanismes visant à améliorer la diffusion des documents dans toutes les langues officielles.
 - Propositions relatives à la célébration du cinquantième anniversaire de la Commission du Codex Alimentarius.
 - Statut/rôle du président et des vice-présidents de la Commission lorsqu'ils participent aux comités du Codex (autres que la Commission et le Comité exécutif).
 - Proposition relative à la création et à l'utilisation d'un logo ou d'une marque Codex.
- 5. Le Comité est aussi convenu d'examiner la proposition présentée par certains membres relative à l'élaboration d'un document de travail sur le financement des avis scientifiques, au point 4 de l'ordre du jour Questions budgétaires et financières.

EXAMEN CRITIQUE RELATIF À L'ÉLABORATION DE NORMES CODEX ET TEXTES APPARENTÉS

SUIVI DE L'ÉLABORATION DES NORMES (Point 2 de l'ordre du jour)²

6. Le Comité a fait le point sur l'état d'avancement de toutes les normes et textes apparentés en cours d'élaboration et a noté que de nombreux points progressaient selon le calendrier prévu et que le CCEXEC avait formulé plusieurs recommandations à sa dernière session. La plupart des mises à jour étaient le résultat de l'adoption à l'étape 5 ou de l'approbation de nouveaux travaux par la Commission en 2011 car seuls trois comités s'étaient réunis depuis la dernière session. Seuls les comités qui ont fait des observations spécifiques sont mentionnés ci-après.

CX/EXEC 12/66/1.

² CX/EXEC 12/66/2, CX/EXEC 12/66/2-Add.1.

Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (CCRVDF)

7. Le Comité a rappelé que le projet de LMR pour les STB en était à l'étape 8 depuis 1999 et que le projet de LMR pour la ractopamine avait été maintenu à l'étape 8 par la Commission à sa dernière session. Il a aussi été rappelé que le Comité sur les principes généraux examinerait à sa prochaine session un document sur l'état d'avancement des normes et textes apparentés maintenus à l'étape 8.

- 8. Certains membres ont proposé qu'on s'emploie plus activement à trouver un consensus et qu'on organise une réunion extraordinaire pour examiner les possibilités de parvenir à une solution sur la LMR pour la ractopamine dans le cadre d'un processus transparent et ouvert à tous. Cette réunion pourrait se tenir en même temps que celle d'un autre comité, peut-être le Comité sur les principes généraux.
- 9. Certains membres ont souligné l'importance de la science dans le processus d'établissement des normes et rappelé qu'il fallait appliquer le cadre de l'analyse des risques et que les travaux du Codex devaient continuer de prendre appui sur leurs bases actuelles. Un membre a fait observer que les décisions devaient être prises par consensus et qu'il n'y avait pas de consensus sur la LMR pour la ractopamine étant donné que plusieurs pays n'étaient pas favorables à son adoption.
- 10. Certains membres étaient d'avis qu'en ce qui concernait les normes maintenues à l'étape 8, si on voulait progresser, il fallait s'attacher aux questions d'ordre général et aux questions de politiques, et non s'enfermer dans un débat sur la ractopamine, car il était probable que les positions exprimées à la Commission seraient réaffirmées et qu'on n'avancerait pas.
- 11. Le Président a signalé que les questions d'ordre général concernant les textes maintenus à l'étape 8 seraient examinées par le Comité sur les principes généraux, et qu'il fallait se réserver la possibilité d'examiner la question de la ractopamine dans une réunion séparée, qui pourrait être formelle ou informelle.
- 12. Certains membres ont rappelé que le rôle du Comité exécutif (CCEXEC) était de faire des recommandations dans le cadre de l'examen critique et que par conséquent, il pouvait proposer un nouveau processus pour parvenir plus facilement à un consensus. Le Comité a réfléchi à la manière de procéder et noté que le CCEXEC pouvait réunir des groupes de travail, mais que ceux-ci étaient limités aux membres du CCEXEC.
- 13. Après quelques échanges de vues, le Comité est convenu que la décision de convoquer une réunion en cours de session pour examiner la question de la ractopamine devait être laissée au Comité sur les principes généraux. Celui-ci pourrait décider de constituer un groupe de travail séparé ou, si c'était faisable, de créer pendant la session un groupe de travail qui s'appuierait sur les conclusions formulées à l'issue du débat sur les normes maintenues à l'étape 8. Un membre a noté que cette éventualité dépendrait des progrès accomplis au CCGP sur la question. On a également fait observer que des discussions informelles entre des membres pourraient toujours avoir lieu durant ou entre les sessions du Codex.

Comité sur le poisson et les produits de la pêche

14. Le Comité a rappelé ses précédentes recommandations et noté que le projet de norme pour le poisson fumé et l'avant-projet de critères de performance pour les méthodes concernant les biotoxines marines devaient être prêts en octobre 2012 pour adoption en 2013. Il a également noté que la révision de la procédure d'inclusion de nouvelles espèces dans les normes pour les poissons et les produits de la pêche serait examinée pour mise au point définitive ou qu'on envisagerait d'abandonner la question.

Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires

15. Le Comité a noté que le projet d'amendement aux Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique (inclusion de l'éthylène pour d'autres usages) serait achevé d'ici à 2014.

Comité de coordination FAO/OMS pour l'Europe

16. Le coordonateur pour l'Europe a informé le Comité des progrès accomplis dans l'élaboration de la norme pour l'ayran (groupes de travail - électronique et physique - présidés par la Turquie) et de

la norme pour les chanterelles fraîches (groupe de travail électronique présidé par l'Union européenne).

Comité sur l'hygiène alimentaire

17. Le Comité a noté les excellents progrès accomplis sur certains points, a souligné l'importance de la coopération avec l'OIE dans les travaux sur les parasites zoonotiques et s'est félicité de l'initiative prise par le Fonds fiduciaire pour faciliter la participation des pays en développement aux travaux sur les critères microbiologiques dans le cadre d'un processus de mentorat.

Tableau récapitulatif

18. Le Comité a noté que le Président avait élaboré un tableau récapitulant l'état d'avancement de tous les textes et indiquant les normes dont l'adoption était probable en 2012 et 2013. Le Comité est convenu que le Secrétariat établirait à l'avenir un tableau semblable qui serait annexé au document sur le suivi des normes Codex.

PRÉPARATION DU PLAN STRATÉGIQUE DU CODEX 2014-2019 (Point 3 de l'ordre du jour)³

- 19. Le Comité a rappelé qu'il avait décidé, à sa dernière session, d'établir un projet révisé de plan stratégique sur la base du document de travail élaboré par le Président et les Vice-Présidents (CX/EXEC 11/65/4) et que le membre représentant l'Amérique du Nord recueillerait et rassemblerait les observations des membres du Comité exécutif.
- 20. Le membre représentant l'Amérique du Nord, en présentant le document de travail a dit que le but recherché, lors de la rédaction, avait été d'aboutir à un document bref et concis qui pourrait aussi servir à expliquer aux décideurs ce qu'était le Codex et pourquoi il était important.
- 21. Le document de travail a été révisé ultérieurement (document de séance CRD 10). Toutefois, le Comité a décidé de travailler à partir du document CX/EXEC 12/66/3 pour examiner le plan stratégique en détail car il avait été traduit dans toutes les langues officielles.

Observations d'ordre général

22. Il a été suggéré de prévoir, dans le plan stratégique, des indicateurs pour mesurer son exécution afin d'en faciliter l'examen régulier.

Mission et introduction

- 23. Plusieurs membres ont proposé de supprimer la déclaration de mission, car elle ne décrivait pas de manière exhaustive la mission du Codex mais se limitait aux questions de sécurité sanitaire des aliments. D'autres membres ont estimé qu'il pouvait être utile d'afficher au début du plan stratégique une déclaration, expliquant ce que fait le Codex.
- 24. Le Comité a décidé de supprimer la déclaration de mission et de commencer le document par une introduction révisée, expliquant succinctement la nature et l'objet de la Commission du Codex Alimentarius, la relation entre les normes Codex et les Accords de l'OMC ainsi que la teneur du Plan stratégique.

Vision stratégique

- 25. Le document de travail propose la vision stratégique suivante: « Être un chef de file mondial efficace et fiable pour l'établissement de normes alimentaires, s'efforçant d'atteindre le plus haut niveau réalisable de protection des consommateurs, assurer des pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires et faire face aux problèmes actuels et émergents en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments. »
- 26. Plusieurs membres n'ont pas approuvé l'insertion du membre de phrase « s'efforçant d'atteindre le plus haut niveau réalisable de protection des consommateurs » qui figurait déjà dans le

_

³ CX/EXEC 12/66/3; CRD 10.

Plan stratégique précédent. Ils ont estimé que les niveaux de protection réalisables pouvaient différer selon les pays et que s'efforcer d'atteindre le plus haut niveau réalisable au plan international, risquait de rendre les normes trop rigoureuses. On a aussi estimé que ce libellé semblait indiquer une protection plus élevée que nécessaire de la santé des consommateurs.

- 27. Un membre a indiqué que les termes « le plus haut niveau réalisable » pouvaient être conservés estimant que l'application des normes Codex n'avait jamais posé de problèmes, même dans beaucoup de pays en développement, ce qui n'était pas le cas des normes privées pour lesquelles il n'y avait pas d'harmonisation. Ainsi, lorsqu'il s'agissait d'établir des réglementations au niveau national, il fallait prendre en compte les dispositions de toutes sortes de normes différentes. La vision doit être réaliste et intégrer la notion de normes harmonisées.
- 28. Un membre a proposé la vision stratégique suivante: « En tant qu'organisme prééminent chargé d'établir des normes alimentaires internationales, garantir que ses membres ont accès aux normes alimentaires les plus appropriées qui protègent la santé des consommateurs et assurent des pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires, dans le contexte international de plus en plus difficile de la production et de la transformation alimentaire. »
- 29. Certains membres ont soutenu ce libellé car il soulignait l'importance de l'institution et constituait un texte bien équilibré étroitement lié au mandat du Codex.
- 30. D'autres membres ont estimé que cette version était trop restreinte car l'expression « protection des consommateurs » n'y figurait plus, que les termes « accès » et « appropriées » étaient difficiles à comprendre et le texte devait aussi indiquer que le Codex prenait en compte les problèmes tout au long de la filière alimentaire et pas seulement au niveau de la production et de la transformation.
- 31. Un membre a proposé d'ajouter « préoccupations des consommateurs » et d'insérer les questions d'éthiques et celles ayant trait aux pratiques frauduleuses.
- 32. Plusieurs révisions ont été proposées afin de combiner les deux propositions. En fin de compte, le Comité est convenu que la vision devait être courte et concise et a défini une vision pour les six prochaines années. Le Comité a décidé qu'une simple déclaration associant l'ambition d'être le chef de file mondial pour l'établissement de normes alimentaires et le double mandat du Codex serait suffisante pour décrire ce à quoi l'organisation s'emploie: « Être l'organe prééminent d'établissement de normes alimentaires internationales s'efforçant de protéger la santé des consommateurs et d'assurer des pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires. »

Valeurs fondamentales du Codex

33. Le Comité a décidé d'inclure, après le texte sur la vision stratégique qui explique ce qu'il fallait réaliser, une liste des valeurs fondamentales du Codex précisant comment le Codex remplira ses fonctions. La liste inclut notamment les éléments suivants: collaboration, ouverture, recherche de consensus et transparence.

Buts stratégiques et objectifs

34. Le Comité n'a pas examiné l'introduction aux buts stratégiques et aux activités. Il s'est penché sur le texte des quatre buts stratégiques de façon concluante. Concernant les objectifs indiqués sous chaque but stratégique, quelques questions restent en suspens, ainsi certains auraient besoin d'être reformulés comme objectifs tandis que d'autres deviendraient plutôt des activités et devraient être déplacés à ce niveau. Le Comité est convenu d'étudier ce point au moment de l'examen des activités.

But stratégique 1: Établir des normes alimentaires internationales qui protègent la santé des consommateurs et assurent des pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires

35. Le Comité est convenu qu'il n'y avait pas lieu de reproduire le mandat dans le but mais qu'il faudrait y inclure la question de l'examen des problèmes actuels et nouveaux afin que le but couvre le travail en cours et tout nouveau problème de façon à ce que le but révisé soit libellé comme suit: « Établir des normes alimentaires internationales répondant aux problèmes actuels et nouveaux dans le domaine de l'alimentation ».

But stratégique 1: Objectifs

36. Le Comité a décidé d'insérer un nouveau premier objectif concernant l'activité principale de la Commission, à savoir: « Établir de nouvelles normes alimentaires et revoir les normes existantes, sur la base des priorités de la Commission ».

- 37. Comme deuxième objectif, le Comité a maintenu le premier objectif sur la préparation de la Commission pour traiter des « problèmes nouveaux et des besoins des membres ». Notant le travail de la FAO et de l'OMS dans ce domaine, l'idée que cela pourrait conduire à l'élaboration de normes alimentaires était incluse. L'objectif modifié est libellé comme suit : « Identification proactive des problèmes nouveaux et des besoins des pays membres et, le cas échéant, établissement de normes alimentaires pertinentes ».
- 38. Le Comité est convenu d'éliminer le deuxième objectif sur la « Reconnaissance internationale du Codex comme organe prééminent pour l'établissement de normes alimentaires internationales » du fait que cette phrase figurait déjà dans le but. Les activités prévues au titre de cet objectif devront être revues et, si nécessaire, incluses sous un objectif différent.
- 39. Dans le quatrième objectif devenu troisième objectif, le Comité a inséré le mot « internationaux » à côté de « organismes de normalisation » pour préciser la mesure dans laquelle il coopère avec d'autres organisations. On a fait observer que les organismes de normalisation internationaux non gouvernementaux étaient inclus dans cette phrase. L'objectif amendé est le suivant: « Renforcement de la coordination et de la coopération avec d'autres organismes de normalisation internationaux afin de réduire au minimum le chevauchement des efforts et mieux exploiter les possibilités offertes ».

But stratégique 2: Assurer l'application des principes de l'analyse des risques dans l'élaboration des normes du Codex

40. Le Comité a reconnu que ce but reflétait correctement les intentions et qu'il devrait rester inchangé.

But stratégique 2: Objectifs

- 41. Dans le premier objectif, le Comité a décidé d'éliminer le mot « durable » car il n'était pas clair dans le contexte et d'inclure un nouvel objectif sur l'accès durable aux avis scientifiques. Le premier objectif modifié et le nouveau deuxième objectif sont libellés comme suit: « Utilisation cohérente des avis scientifiques et des principes de l'analyse des risques » et « Accès durable aux avis scientifiques ».
- 42. Une discussion a eu lieu au sujet du troisième objectif concernant les apports scientifiques accrus des pays en développement.
- 43. Selon un membre, il n'y a pas lieu de faire une distinction entre les stades de développement des pays dans cette question. Il a également mentionné que l'objectif pourrait être placé sous le but 3 concernant la participation de tous les membres. D'autres membres ont estimé que ce libellé et la place de cet objectif étaient adéquats et dans l'esprit des objectifs du Fonds fiduciaire du Codex (Objectif 3).
- 44. L'objectif est resté inchangé: « Augmenter les apports scientifiques des pays en développement ».

But stratégique 3: Assurer la participation efficace de tous les membres du Codex.

- 45. Le Comité a examiné l'utilisation du mot « efficace » et comment cette efficacité pouvait être mesurée.
- 46. Il a été proposé de la mesurer en fonction des points de vue envoyés par les pays ou de la volonté des gouvernements de soutenir la participation.
- 47. Un membre a dit que si « l'efficacité » se mesurait uniquement en fonction de la participation effective et des interventions lors des réunions ou de l'envoi d'observations, les importants changements intervenus dans les pays au niveau des connaissances et de la compréhension du Codex ainsi que des structures nationales, réalisés grâce au renforcement des capacités et à la participation

concrète aux sessions du Codex financés par le Fonds fiduciaire du Codex, risquaient de ne pas être reconnus.

48. Le membre représentant l'Amérique latine et les Caraïbes a dit que sa région était favorable au concept de participation efficace parce que le simple fait de participer physiquement aux réunions du Codex signifiait apporter un consensus dans une négociation et que, très souvent, ceux qui ne s'étaient pas exprimés durant une réunion avaient donné leur consensus à des mesures inapplicables dans leur pays. Il était important de comprendre que les réunions du Codex constituent un lieu où l'on négocie activement.

49. Le libellé du but a été maintenu en l'état.

But stratégique 3: objectifs

- 50. Le premier objectif n'a pas été modifié: « Accroître la participation des pays en développement au Codex ».
- 51. Le second objectif a été simplifié afin d'indiquer que le propos était que les pays puissent se doter de « structures Codex durables » quel que soit leur financement. L'objectif amendé est libellé comme suit: « Promouvoir les programmes de renforcement des capacités afin d'aider les pays à créer des structures Codex durables ».
- 52. Plusieurs membres ont demandé des éclaircissements au sujet du troisième objectif « Harmoniser les activités menées dans le cadre de programmes internationaux de développement économique liés à la sécurité sanitaire des aliments et aux aliments pour aider à déterminer les besoins en matière d'établissement de normes alimentaires Codex et à y répondre ». Le membre représentant l'Amérique du Nord a expliqué que du fait qu'il y avait déjà beaucoup d'organisations qui finançaient des projets de sécurité sanitaire des aliments dans le monde, l'objectif était de coopérer avec celles-ci.
- 53. Le représentant de la FAO a déclaré que son Organisation était en contact avec certains de ces organisations afin d'évaluer comment une coopération en matière de sécurité sanitaire des aliments et dans d'autres domaines pouvait être envisagée. Le représentant de l'OMS a dit que l'objectif inciterait la FAO et l'OMS à réfléchir à la manière dont le Codex pourrait être inséré dans leurs activités de renforcement des capacités.
- 54. Un membre a déclaré que le fait d'insérer cet objectif était déjà utile aux bureaux locaux lorsqu'ils recherchent des financements.
- 55. Il n'a pas été possible d'établir un libellé définitif pour l'objectif et le projet de texte suivant est resté entre crochets: [Rechercher les moyens de répondre aux besoins des pays en développement en harmonisant les activités menées dans le cadre de programmes internationaux de développement économique liés à la sécurité sanitaire des aliments et aux aliments].

But stratégique 4: Mettre en œuvre des systèmes et des pratiques de gestion du travail efficients et efficaces

56. Le Comité a décidé que ce but stratégique était pertinent et devait être conservé tel quel.

But stratégique 4: Objectifs

- 57. Le Comité a conservé le premier objectif en y apportant la légère modification de forme suivante: « veiller à un processus d'établissement de normes efficace, transparent et souple pour assurer que les normes soient adoptées en temps voulu ».
- 58. Le Comité est convenu que le deuxième objectif concernant le renforcement des capacités des présidents et délégués était plutôt une activité et qu'il ne devait pas figurer parmi les objectifs mais relever d'un objectif approprié.
- 59. Le Comité est convenu que le troisième objectif concernant « l'efficacité du processus d'établissement de normes » figurait déjà dans le premier objectif et qu'il pouvait être supprimé, et que certaines des activités relevant de cet objectif devaient être réexaminées et, si possible, déplacées ailleurs.

60. Le Comité est convenu que le quatrième objectif relatif à la « mise en œuvre d'un programme d'examen et d'évaluation des politiques » n'était pas clair, mais qu'il pouvait être reformulé et figurer comme activité au titre du premier objectif.

61. Il a été proposé d'ajouter un objectif intitulé comme suit: « Lever les principaux obstacles rencontrés dans le contexte de la mise au point de normes » ou « Améliorer la capacité de parvenir à un consensus ou de favoriser le consensus ». Le Comité est convenu que ce texte pouvait être reformulé et faire l'objet d'une activité au titre du premier objectif.

Processus de développement du Plan stratégique pour 2014-2019

- 62. Le Comité est convenu que l'introduction, la vision stratégique, les valeurs fondamentales, les buts stratégiques et les objectifs (certains restant entre crochets) avaient été l'objet de débats et qu'il fallait les annexer au rapport de la présente session, afin que les membres de la Commission et les observateurs puissent formuler des observations à leur sujet (voir Annexe II).
- 63. Afin d'achever les objectifs et les activités, ainsi que le texte d'introduction aux buts stratégiques, le Comité est convenu que le membre de la région Amérique du Nord modifierait le libellé actuel, compte tenu des réflexions formulées lors de la session et le communiquerait par voie électronique à l'ensemble des membres du Comité exécutif, d'ici à la fin de février 2012, à charge pour ceux-ci de formuler des observations sur le nouveau texte, dans les dix jours ouvrables à compter de la réception du projet de texte.
- 64. Le Comité est convenu qu'il continuerait à travailler sur le projet de texte en communiquant de manière électronique et qu'il en présenterait une nouvelle version au Secrétariat du Codex au plus tard fin mars/début avril 2012, nouvelle version qui serait envoyée à l'ensemble des membres et des observateurs et sur laquelle ceux-ci formuleraient des observations.
- 65. À sa soixante-septième session, le Comité exécutif examinerait les observations reçues, afin de préparer les travaux de la trente-cinquième session de la Commission du Codex Alimentarius. Le projet de texte serait ensuite communiqué aux comités de coordination FAO/OMS, puis, une fois leurs observations recueillies, examiné par le Comité exécutif à sa soixante-huitième session, avant d'être enfin examiné et adopté par la Commission à sa trente-sixième session en 2013.

QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES (Point 4 de l'ordre du jour)⁴

Budget du Codex

- 66. Le Secrétariat a présenté le budget total et le détail des dépenses pour 2010-2011, et a expliqué qu'un montant de 400 000 dollars EU avait été transféré à l'OMS à la fin de l'exercice biennal dans le cadre de l'accord pris avec cette Organisation, pour soutenir la participation des pays en développement membres du CCEXEC, au cours du prochain exercice. Les frais de voyage comprennent également le financement de la participation de plusieurs experts du JECFA, à la soixante-quinzième session de ce Comité, organisée en novembre 2011 sur les résidus de médicaments vétérinaires. Le Secrétariat a indiqué que les chiffres pour 2011 n'étaient pas définitifs car la dernière période de l'année financière était encore ouverte en janvier et que le montant actualisé des dépenses serait présenté à la prochaine session de la Commission.
- 67. En ce qui concerne 2012-2013, il a été noté que le budget resterait à peu près inchangé par rapport à 2010-2011 et que 10 pour cent d'économies d'efficience avaient été appliquées à tous les programmes de la FAO.
- 68. Le Comité s'est félicité des économies réalisées et de leur utilisation à l'appui de la participation des pays en développement et des avis scientifiques, tout en remerciant la FAO, l'OMS et les pays hôtes de leur soutien continu au programme du Codex.

-

⁴ CX/EXEC 12/66/4.

Appui scientifique FAO/OMS au Codex

69. Le représentant de la FAO a informé le Comité que les crédits provisoirement alloués aux avis scientifiques sur la sécurité alimentaire et la nutrition au titre du programme ordinaire de la Division de la nutrition et de la protection des consommateurs de la FAO s'élevaient à 3 548 196 dollars EU (personnel et activités) pour 2012-2013, avec des contributions supplémentaires d'autres divisions de la FAO. Outre les avis fournis aux comités du Codex, la FAO a fourni des avis scientifiques liés à des demandes émanant des pays membres et sur des questions urgentes le cas échéant. Le coût de la communication d'avis scientifiques au Codex est partagé également entre la FAO et l'OMS. On prévoit un déficit budgétaire d'environ 25 pour cent qu'il faudra couvrir par des ressources extrabudgétaires afin que la contribution de la FAO puisse répondre aux demandes en suspens du Codex.

- 70. Le représentant a rappelé que la FAO poursuivait ses efforts pour trouver des ressources extrabudgétaires, en particulier dans le cadre de l'Initiative mondiale en faveur des avis scientifiques relatifs à l'alimentation (GIFSA) et a noté avec satisfaction que des contributions à l'appui des avis scientifiques avaient été reçues de quelques pays.
- 71. Le représentant de l'OMS a indiqué que 80 pour cent environ du budget alloué par son Organisation à la fourniture d'avis scientifiques provenaient de contributions volontaires versées par des États membres et non du budget ordinaire, et a présenté le budget proposé en 2012-2013 concernant les avis scientifiques dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments et de la nutrition. Le représentant a fait savoir que les déficits de financement s'établissaient en janvier 2012 comme suit: pour les avis scientifiques dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments, le montant inscrit actuellement au budget au titre des activités est 425 000 dollars EU, tandis que le déficit est d'environ 70 pour cent (1 050 000 dollars EU) pour les activités et 45 pour cent (1 118 000 dollars EU) pour les dépenses de personnel. Dans le domaine de la nutrition, le déficit de financement est d'environ 30 pour cent (714 000 dollars EU) pour les salaires et 70 pour cent (942 900 dollars EU) pour les activités.
- 72. Le membre représentant l'Europe a rappelé que la situation préoccupante des financements disponibles pour les avis scientifiques avait été débattue à plusieurs reprises et que malgré les recommandations formulées régulièrement, les pays membres étaient toujours très inquiets, car l'absence d'avis scientifique compromettrait les travaux du Codex sur la sécurité sanitaire des aliments. Le membre a donc proposé d'élaborer un document de travail portant sur cette question et suggérant des solutions qui permettraient de remédier à une telle situation. Le membre représentant l'Amérique du Nord a soutenu cette proposition, rappelant notamment les difficultés rencontrées par la JMPR pour répondre aux demandes du Comité sur les résidus de pesticides.
- 73. Le Comité est convenu que le membre représentant l'Europe, en coopération avec le membre représentant l'Amérique du Nord, avec la contribution des autres membres intéressés, élaborerait un document de travail sur le financement des avis scientifiques à soumettre à la Commission pour examen. Le Comité a également remercié la FAO et l'OMS du soutien qu'elles apportent dans le domaine des avis scientifiques.

DEMANDES D'ADMISSION AU STATUT D'OBSERVATEUR AUPRÈS DU CODEX D'ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES (Point 5 de l'ordre du jour)⁵

74. Le Comité exécutif a été invité, conformément à l'article IX.6 du Règlement intérieur et aux *Principes concernant la participation des organisations internationales non gouvernementales aux travaux de la Commission du Codex Alimentarius* tel qu'énoncé dans le Manuel de procédure, à formuler un avis concernant les demandes d'admission au statut d'observateur d'organisations internationales non gouvernementales qui n'ont pas de lien avec la FAO ni de relations formelles avec l'OMS.

_

⁵ CX/EXEC 12/66/5; CRD 1 (ALINA); CRD 2 (USP), CRD 3 (ENA), CRD 4 (FEEDM), CRD 5 (ICAAS), CRD 6 (YLFA) and CRD 7 (AIPCE).

Association latino-américaine des industries nationales agrochimiques (ALINA) Early Nutrition Academy (ENA) Conseil international sur la science des acides aminés (ICAAS) Association des industries du poisson de l'UE (AIPCE)

75. Le Secrétariat a présenté les demandes d'admission et indiqué que le Secrétariat du Codex ainsi que les conseilleurs juridiques de la FAO et de l'OMS avaient vérifié les demandes de l'ALINA, de l'ENA, de l'ICAAS et de l'AIPCE et avaient constaté qu'elles répondaient aux critères établis.

76. Le Comité exécutif est convenu de recommander au Directeur général de la FAO et au Directeur général de l'OMS d'accorder le statut d'observateur à l'ALINA, à l'ENA, à l'ICAAS et à l'AIPCE.

United States Pharmacopeial Convention (USP) (Convention de la pharmacopée des États-Unis)

- 77. Le Secrétariat a présenté la demande d'admission et indiqué que le Secrétariat du Codex et les conseillers juridiques de la FAO et de l'OMS l'avaient vérifiée et qu'il y avait un problème concernant la structure de l'USP, du fait que celle-ci était membre de plusieurs instances jouissant du statut d'observateur auprès du Codex et que l'un de ces observateurs était membre de l'USP, de sorte que la question de la double représentation pouvait se poser.
- 78. Le Conseiller juridique de l'OMS a expliqué que les Principes mentionnés au paragraphe 74 n'interdisaient pas d'accorder le statut d'observateur en cas de double représentation, mais qu'elle devait être évitée en ce qui concerne la participation des observateurs à certaines réunions.
- 79. Compte tenu de cette explication et ayant examiné la structure particulière de l'USP et noté que celle-ci était elle-même membre d'organisations ayant le statut d'observateur auprès du Codex, le Comité exécutif est convenu de recommander au Directeur général de la FAO et au Directeur général de l'OMS de lui accorder le statut d'observateur.

Fédération européenne des emballeurs et distributeurs de miel (FEEDM)

- 80. Le Secrétariat a présenté ce point et précisé que le Secrétariat du Codex ainsi que les conseillers juridiques de la FAO et de l'OMS avaient vérifié la demande d'admission de la FEEDM et avaient constaté qu'elle répondait aux critères établis; ils avaient noté toutefois que la Fédération était membre d'une organisation plus vaste qui disposait déjà du statut d'observateur auprès de la Commission, la Fédération internationale des associations d'apiculture (APIMONDIA).
- 81. Conformément à la pratique suivie dans de tels cas, pour éviter une double représentation, le Comité exécutif est convenu de recommander au Directeur général de la FAO et au Directeur général de l'OMS d'octroyer le statut d'observateur à la FEEDM, étant entendu que: 1) la FEEDM participera en tant que telle uniquement aux réunions du Codex où APIMONDIA n'est pas représentée; 2) aux réunions où APIMONDIA est représentée, la FEEDM pourra uniquement participer en tant que membre de la délégation d'APAMONDIA et ne pourra pas prendre la parole en tant que FEEDM; et 3) la FEEDM pourra présenter des observations écrites uniquement concernant les questions pour lesquelles APIMONDIA n'a pas présenté d'observations.

Association des yaourts et laits fermentés vivants (YLFA)

- 82. Le Secrétariat a présenté ce point et précisé que le problème concernant cette demande d'admission résidait dans le fait que d'après la documentation fournie par l'organisation, celle-ci avait été créée à Bruxelles en décembre 2009, et qu'elle ne remplissait donc pas l'un des critères indiqués dans les Principes: avoir été créée au moins trois ans avant la demande d'admission au statut d'observateur. L'organisation avait déclaré qu'elle avait été créée en 2005 et avait déménagé en 2008 à Bruxelles où le processus d'immatriculation avait été retardé pour des raisons indépendantes de sa volonté.
- 83. Le Comité exécutif a décidé que si l'organisation fournissait une preuve suffisante qu'elle était à l'heure actuelle essentiellement la même organisation que celle établie en 2005, la demande d'admission pourrait être examinée à la prochaine session; autrement, elle serait examinée en 2013, au terme de la période devant obligatoirement s'écouler après la date de création.

Débat général

84. Un membre s'est demandé s'il était utile que le Comité exécutif participe à l'examen des demandes d'admission au statut d'observateur. Il lui semblait en effet que la procédure était d'ordre purement administratif et que le Comité n'y apportait qu'une faible contribution.

85. Le Secrétariat a expliqué qu'il s'agissait d'une fonction qui avait été attribuée explicitement au Comité exécutif en 2005, à l'issue de l'Évaluation conjointe FAO/OMS du Codex Alimentarius, mais que rien ne s'opposait à ce que les membres revoient cette fonction.

PROJET ET FONDS FIDUCIAIRE FAO/OMS À L'APPUI DE LA PARTICIPATION AU CODEX (Point 6a de l'ordre du jour)⁶

- 86. Le représentant de l'OMS a présenté le quinzième rapport de situation, qui donne notamment des informations sur la participation aux réunions du Codex et sur les activités de formation menées par la FAO et l'OMS en 2011, sur la situation financière et sur la mise en œuvre des recommandations formulées par la Commission pour donner suite à l'Examen à mi-parcours. Des modifications ont été apportées aux sous-groupes de pays pouvant prétendre à un soutien. Un nouveau Groupe 4 a été créé englobant tous les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID) qui seront maintenus ou réintégrés dans le cadre du Fonds fiduciaire et pourront à ce titre bénéficier de deux années supplémentaires de soutien afin de permettre à un délégué de participer aux deux réunions indiquées comme prioritaires par le pays. Le représentant a aussi informé le Comité que le Secrétariat du Fonds fiduciaire avait entrepris de réviser le cadre de suivi et d'évaluation du Fonds fiduciaire du Codex.
- 87. Un membre a proposé de conserver l'Objectif 1 (Élargissement de la participation au Codex) comme objectif principal car la participation constituait toujours un problème dans beaucoup de pays en raison des difficultés économiques. Il a aussi proposé de réexaminer les critères d'une participation efficace afin de retenir la présentation d'observations et de points de vue durant la session, les raisons qui rendent la participation nécessaire ayant un lien avec l'impact sur la santé et le commerce au niveau national, ou les données pertinentes concernant les importations et les exportations. Le membre a aussi émis l'opinion que les critères d'admissibilité actuels avaient créé un déséquilibre entre les régions, au niveau de la participation au Codex.
- 88. Un autre membre a indiqué que l'impact du Fonds fiduciaire ne devait pas être évalué uniquement à l'aune de la participation des pays au processus du Codex, comme par exemple formuler des observations et des points de vue, mais sur le plan de l'impact au niveau national, car l'expérience acquise par les délégués était très utile à leur pays, et permettait de faire mieux connaître les travaux du Codex aux décideurs et aux parties prenantes.
- 89. Le représentant de l'OMS a souligné que le Fonds fiduciaire avait été créé pour jouer un rôle de catalyseur et élargir la participation mais qu'il n'entrait pas dans ses fonctions d'établir un équilibre entre les régions. Lorsque les pays ne sont pas en mesure d'assurer leur participation, il faudrait peut-être envisager un autre mécanisme de soutien que le Fonds fiduciaire et réfléchir à ce qui pourrait être fait pour répondre à ce besoin.
- 90. Certains membres ont fait observer que les problèmes économiques, sociaux et politiques aux niveaux national et régional devaient être pris en compte pour évaluer la nécessité d'apporter un soutien supplémentaire aux pays dans lesquels les travaux du Codex ne constituent peut-être pas une priorité pour les décideurs en raison de circonstances nationales difficiles.
- 91. Certains membres ont remercié le Fonds fiduciaire du soutien qu'il apportait à l'amélioration des structures nationales du Codex, aux échanges dans la région grâce à des plateformes internet, à la collecte de données et au récent processus de mentorat du Comité sur l'hygiène alimentaire (REP 12/FH, par. 61 à 63). Ils se sont aussi inquiétés de la durabilité de ces résultats si le financement

-

⁶ CX/EXEC 12/66/6.

n'était plus assuré et se sont donc dits favorables à une réduction progressive plutôt qu'immédiate du soutien aux pays « affranchis ».

- 92. Certains membres se sont déclarés satisfaits de la révision des critères qui prenait en compte les difficultés spécifiques des petits États insulaires en développement (PEID) et ont signalé qu'il fallait également soutenir la collecte de données dans ces pays.
- 93. Le représentant de l'OMS a expliqué le mécanisme de soutien aux pays du Groupe 4 et noté que la réponse des pays concernés avait été excellente jusque-là, en rappelant que le Secrétariat du Fonds fiduciaire suivait la situation de tous les pays afin de déterminer les obstacles à la participation, et examinait les demandes de soutien au cas par cas, en tenant compte du retour d'informations des unités de la FAO et de l'OMS, y compris les bureaux régionaux et les bureaux de pays. Il a aussi été noté que les comités de coordination offraient une bonne occasion de suivre la situation dans chaque région.
- 94. Le Comité a remercié la FAO et l'OMS ainsi que les pays donateurs de leur soutien, noté que le Fonds fiduciaire avait eu un impact important sur l'efficacité de la participation et a invité la FAO et l'OMS à poursuivre leurs efforts visant à promouvoir la durabilité de la participation aux activités du Codex en parallèle avec d'autres initiatives de renforcement des capacités.

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA FAO ET DE L'OMS: EXAMEN DES DEMANDES D'AVIS SCIENTIFIQUES (Point 6b de l'ordre du jour)⁷

- 95. Le représentant de la FAO a indiqué que depuis la dernière session du Comité, de très nombreuses activités avaient eu lieu en ce qui concerne les avis scientifiques, soulignant que celles-ci avaient pu se faire grâce à l'appui technique et financier de certains États Membres et au budget du Codex. Le représentant a exprimé la gratitude des deux organisations pour cet appui mais, se référant à la liste actuelle des demandes d'avis scientifiques émanant des divers comités du Codex, il a signalé que lorsqu'il s'agissait de répondre aux demandes en temps voulu, on se heurtait à de gros problèmes de ressources.
- 96. Le Comité se félicitait de la contribution de la FAO, de l'OMS et des experts techniques aux divers comités et réunions d'experts, pour ce qui était de la fourniture au Codex, des avis scientifiques indispensables à son travail. Il était conscient des problèmes de ressources auxquels se heurtaient les organisations mères, s'agissant de fournir des avis scientifiques et il se rendait bien compte qu'il fallait prendre des mesures pour remédier à cette situation, de manière que le Codex puisse faire avancer ses travaux normatifs à un bon rythme. À cet égard, l'approche proactive présentée par le Membre pour l'Europe et examinée au titre du point 4 de l'ordre du jour, a été appréciée.
- 97. Le représentant de l'OMS a rappelé que la série de critères recommandée précédemment par le Comité exécutif (ALINORM 05/28/3, par. 75) avait été utilisée pour classer par ordre de priorité les demandes d'avis scientifiques aux comités respectifs, que pour les consultations ad hoc les demandes avaient été évaluées au cas par cas et qu'on pouvait aussi donner la priorité aux questions urgentes relevées par le biais d'INFOSAN et du programme EMPRES.

PROJET D'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA TRENTE-CINQUIÈME SESSION DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS (Point 7 de l'ordre du jour)⁸

- 98. Le Comité a précisé que le projet d'ordre du jour provisoire de la trente-cinquième session de la Commission était présenté conformément à l'article VII.1 du Règlement intérieur.
- 99. Le Comité a été informé que la FAO et l'OMS avaient proposé d'examiner les questions émanant de la FAO et de l'OMS plus tôt que prévu dans l'ordre du jour, de manière à laisser suffisamment de temps aux débats. Le Comité a rappelé que les points concernant l'établissement de normes devraient être examinés en priorité par la Commission et est convenu de réaménager les points venant après les questions se rapportant à la Commission comme suit: planification stratégique de la Commission du Codex Alimentarius, questions intéressant la FAO et l'OMS; questions financières et

8 CX/EXEC 12/66/8.

_

CX/EXEC 12/66/7.

budgétaires; relations entre la Commission du Codex Alimentarius et d'autres organisations internationales, les autres points de l'ordre jour restant inchangés.

- 100. Avec cet amendement, le Comité a fait sien le projet d'ordre du jour provisoire et a noté que la version définitive sera établie par les directeurs généraux de la FAO et de l'OMS.
- 101. Un membre a souligné combien il était important d'assurer la coopération entre le Codex et d'autres organisations, afin d'éviter la duplication d'activités et de réduire les coûts pour les gouvernements, et a proposé d'étudier les modalités de concrétisation de cette coopération. Le Secrétariat a rappelé qu'au titre de ce point de l'ordre du jour ayant trait à la coopération avec d'autres organisations, on pourrait examiner cette question en détail en s'appuyant sur un document de travail qui décrivait comment cette coopération avait été menée pour toutes les organisations concernées, en suivant point par point les activités pertinentes décrites dans le Plan stratégique.
- 102. Le représentant de l'OMS a informé le Comité que la réunion tripartite tenue récemment entre la FAO, l'OIE et l'OMS avait mis en lumière l'excellente coopération avec l'OIE, coopération qui s'était renforcée au fil des ans, dans de nombreux domaines d'intérêt commun. On a aussi rappelé que l'élaboration de normes conjointes Codex-OIE constituait une question distincte et qu'elle serait examinée par le Comité sur les principes généraux à sa prochaine session.

UTILISATION DES PLATEFORMES BASÉES SUR LE WEB DANS LE CADRE DES GROUPES DE TRAVAIL ÉLECTRONIQUES (Point 8 de l'ordre du jour)

- 103. Le Président a rappelé qu'à la dernière session, il avait été convenu d'examiner les questions portant sur l'utilisation de plateformes web pour organiser des groupes de travail électroniques (GTE), sur la base d'un document établi par le Secrétariat.
- 104. Le Secrétariat a présenté le document et déclaré que lorsque celui-ci avait été rédigé, une cinquantaine de GTE étaient actifs, ce qui démontrait que cet outil était fort utile pour le travail intersessions des comités du Codex. Dans le document, le Secrétariat décrit la façon dont les GTE travaillent actuellement, c'est-à-dire principalement par courrier électronique, les inconvénients de ce type de travail et les expériences des différents comités du Codex qui utilisent des plateformes web, dans le cadre des GTE. Les plateformes sont d'une complexité variable, offrant aussi bien un moyen simple de poster des documents et d'échanger des messages, que des systèmes complexes modélisant la dynamique des réunions physiques.
- 105. Le Secrétariat a conclu que ces plateformes web avaient été utilisées avec succès dans le cadre des GTE au sein du Codex, que le recours à un système harmonisé présentait des avantages, mais qu'actuellement il n'était pas en mesure d'offrir un tel système et qu'il fallait acquérir plus d'expérience avec des systèmes complexes comme celui utilisé par l'Argentine pour le CCMAS. Le Secrétariat a suggéré, qu'à l'instar de l'initiative prise par certains pays hôtes d'utiliser un système d'enregistrement en ligne pour les sessions du Codex, un ou plusieurs hôtes des futurs GTE pourraient offrir d'héberger le groupe en utilisant une plateforme web similaire à la plateforme du CCMAS, de préférence avec l'assistance de l'Argentine.
- 106. Le Comité exécutif a appuyé de manière générale l'utilisation de plateformes web, dans le cadre des groupes de travail électroniques comme moyen de les rendre plus efficaces, plus transparents et plus ouverts. On a fait valoir que l'utilisation de plateformes web n'avait pas pour but d'interrompre les réunions physiques, et que celles-ci étaient toujours nécessaires pour l'examen de questions complexes et offraient des possibilités supplémentaires pour les réunions des délégations en dehors des sessions formelles; les réunions en salles permettant par ailleurs de tirer plus facilement des conclusions et d'obtenir un plus vaste consensus.
- 107. Le Comité exécutif a jugé qu'il était préférable d'utiliser une plateforme unifiée pour les GTE du Codex du fait que de nombreuses délégations participaient à plus d'un GTE et que cela ne faciliterait pas la participation si chaque hôte d'un GTE utilisait son propre système.
- 108. Le Comité exécutif a invité le Secrétariat à envoyer un questionnaire à tous les membres et observateurs demandant des informations sur leur équipement pour le traitement de données et leurs connexions internet (rapidité et largeur de bande), leur participation actuelle et passée à des GTE et les

expériences engrangées; les raisons pour lesquelles ils ne participaient pas à des GTE et des propositions pour améliorer le fonctionnement des GTE.

- 109. Le Comité exécutif a fait sienne la proposition du Secrétariat de mettre de nouveau à l'essai dans un groupe de travail électronique la plateforme utilisée par l'Argentine pour le CCMAS et a encouragé les pays hébergeant des GTE à le faire. On a indiqué qu'un comité travaillant par correspondance, le Comité du Codex sur les sucres, qui prépare une norme pour la panela, ou le Comité exécutif lui-même, pour la préparation du Plan stratégique 2014-2019, pourraient essayer le système.
- 110. Le Comité exécutif est convenu que sur la base des réponses données au questionnaire et des expériences acquises ultérieurement concernant les plateformes web, le Secrétariat procèderait à une nouvelle étude des exigences pour un système web harmonisé pour les GTE du Codex, en spécifiant ce que le système devait offrir, quels outils étaient disponibles, quels seraient les coûts de la mise en place et les besoins de formation pour les pays ainsi que les heures de travail dont aurait besoin l'hôte pour faire fonctionner le système.
- 111. Le Comité exécutif a noté que le Secrétariat du Codex évaluait la possibilité de mettre au point un système d'observations en ligne, comme l'avait fait le Secrétariat de la CIPV et que ce système pourrait aussi aider les GTE à compiler les observations.
- 112. Le Comité exécutif a constaté qu'il y avait des restrictions sur quelques outils et programmes que le Secrétariat pourrait utiliser en raison de problèmes de licences entre la FAO et l'OMS et certains fournisseurs de logiciels.
- 113. Le Comité exécutif a pris note de l'intervention d'un membre selon lequel les visioconférences pourraient réduire le besoin de tenir des réunions physiques et qu'elles étaient particulièrement utiles pour la coordination régionale.

AUTRES QUESTIONS ET TRAVAUX FUTURS (Point 9 de l'ordre du jour)

- 114. Faute de temps, le Comité exécutif n'a pas examiné les questions figurant au titre de ce point de l'ordre du jour, au moment de l'adoption de l'ordre du jour de la session.
- 115. Le Comité exécutif a noté que l'ordre du jour de la vingt-septième session du Comité du Codex sur les principes généraux comprenait déjà un point sur la « Distribution des documents et longueur et contenu des rapports » (Point 8 de l'ordre du jour) et a recommandé que la question sur les « Mécanismes visant à améliorer la distribution des documents dans toutes les langues officielles » soit examinée à la vingt-septième session du CCGP.
- 116. Le Comité exécutif a noté que les questions suivantes: « Proposition pour que les coordonnateurs soient assistés par un conseiller aux réunions du CCEXEC» et « Statut/rôle du président et des vice-présidents de la Commission lorsqu'ils participent aux comités du Codex (autres que la Commission et le Comité exécutif) » relevaient du mandat du Comité du Codex sur les principes généraux et pourraient être proposées par les membres pour examen au titre du point « Autres questions », lors de la vingt-septième session du CCGP.
- 117. Le Comité exécutif est convenu d'examiner, à sa soixante-septième session, les questions suivantes: « Proposition relative à l'utilisation d'un logo ou d'une marque Codex » (voir aussi CRD 9) et « Propositions pour célébrer le cinquantième anniversaire de la Commission du Codex Alimentarius » (voir aussi CRD 8).

ANNEXE I

LIST OF PARTICIPANTS LISTE DES PARTICIPANTS LISTA DE PARTICIPANTES

PRÉSIDENT

Mr Sanjay Dave

Director

Agricultural and Processed Food Products Export

Development Authority (APEDA)

Ministry of Commerce Government of India

NCUI Building, 3 Siri Institutional Area

August Kranti Marg, Hauz Khas

New Delhi – 110016

India

Phone: +91 11 26513162 **Fax:** +91 11 26519259

Email: dave.codex@apeda.gov.in

VICE-PRÉSIDENTS

Mrs Awilo Ochieng Pernet

Vice-Chair, Codex Alimentarius Commission

Division of International Affairs

Federal Office of Public Health, FOPH

CH-3003 Bern Switzerland

Phone: +41 31 322 0041 **Fax:** +41 31 322 11 31

Email: awilo.ochieng@bag.admin.ch

Dr Samuel Godefroy Director-General Food Directorate Health Canada 251 Sir Frederick Banting Driveway

Room E237 (2202E) Ottawa, Ontario K1A 0K9

Canada

Phone: +1 613 9571821 **Fax:** +1 613 957 1784

Email: Samuel.godefroy@hc-sc.gc.ca

Professor S. Sefa-Dedeh Department of Food Process Engineering Faculty of Engineering Sciences University of Ghana Legon, Accra Ghana

> Phone: +233 27 7553090 Email: sefad@ug.edu.gh

MEMBRSE ÉLUS SUR UNE BASE GÉOGRAPHIQUE:

AFRIQUE Dr Moses Gathura Gichia

Representative

Department of Veterinary Services,

Private Bag 00625, Kangemi, Nairobi,

Kenya

Phone: : +254-20 -6750642

+254-733 -557134

Email: medwrin@yahoo.com

Conseillers du Membre pour l'Afrique

Dr Ehoussou Narcisse

Comité national du Codex Alimentarius

20 BP 211 Abidjan 20

Côte D'Ivoire

Dr. Junshi Chen

Phone: +22501015596

Email: narcehoussou@yahoo.fr

ASIE

Professor

National Institute of Nutrition and Food Safety,

China CDC, MOH 29 Nanwei Road, Xuanwu District Beijing, 100050

China

Phone: +86 (10) 83132922 **Fax:** +86 (10) 83132922

Email: junshichen@yahoo.com

Conseillers du Membre pour l'Asie

Dr. Yongxiang Fan Associate Professor

National Institute of Nutrition and Food Safety,

China CDC, MOH No.7, Panjiayuan Nanli, Chaoyang District, Beijing 100021

China

Phone: +86 (10) 87720035 **Fax:** +86 (10) 67711813

Email: yongxiang.fan@gmail.com

EUROPE

Dr Roseline Lecourt Point de contact Codex

Premier Ministre-Secrétariat Général des affaires

européennes

68, rue de Bellechasse

75700 Paris France

Phone: + 33 1 44 87 16 03

Email: roseline.lecourt@sgae.gouv.fr sgae-codex-fr@sgae.gouv.fr

Conseillers du Membre pour l'Europe

Mr Richard Howell Senior Inspector

Department of Agriculture, Fisheries and Food

Agriculture House 6E Kildare Street

Dublin 2

Phone: + 353 1 6072572 **Fax**: + 353 1 6616263

Email: Richard. Howell@agriculture.gov.ie

Mr Knud Østergaard Head of Division

Danish Veterinary and Food Administration

Møkhøj Bygade 19 DK-2860 Søborg

Denmark

Phone: + 45 72276500 **Fax**: + 45 72276501 **Email**: koe@fvst.dk

AMÉRIQUE LATINE

Dr Linnette Peters

Policy and Programme Director Veterinary Public Health Division

Ministry of Health 2 – 4 King Street

Kingston Jamaica

> Phone: +876 450 8099 Email: petersl@moh.gov.jm

Conseillers du Membre pour l'Amérique latine

Mr. Guilherme Antonio da Costa Junior Brazilian Agricultural Attaché to WTO

Permanent Mission of the

Federative Republic of Brazil to WTO

71, Avenue Louis-Casai

1216 Cointrin Switzerland

Phone: +41 22 929 09 58

+41 22 929 09 00

Fax: +41 22 788 25 05

+41 22 788 25 06

E-mail: guilherme.costa@delbrasgva.org

Ing. Agr. Gabriela Catalani

Punto Focal del Codex Alimentarius

Dirección Nacional de Relaciones Agroalimentarias

Internacionales

Secretaría de Agricultura, Ganadería y Pesca Ministerio de Agricultura, Ganaderia y Pesca

Av. Paseo Colón 922 Oficina 37

1424 Buenos Aires

Argentina

Phone.: (+5411) 4349-2549 Fax.: (+5411) 4349-2244 E-mail: gcatal@minagri.gob.ar

PROCHE-ORIENT

Mrs. Souad Ben Jemaa.

Directrice Générale du Centre Technique

de l'agro-alimentaire 12, rue de l'usine - 2035, la Charguia, Tunis.

Tunisia

Phone: +216 71 940 358 -

Fax: 71 941 080 E-mail: ctaa@topnet.tn

AMÉRIQUE DU NORD

Ms. Karen Stuck

U.S. Codex Manager

Room 4861 South Bldg.

U.S. Department of Agriculture 12th and Independence Ave. S.W.

Washington, DC 20250

USA

Phone: 202-720-2057 **Fax**: 202-720-3157

Email: Karen.stuck@osec.usda.gov

Conseillers du Membre pour l'Amérique du Nord

Mr. Anatole Papadopoulos

Codex Contact Point for Canada Food Directorate, Health Canada 251 Sir Frederick Banting Driveway

I.P. 2202E

Ottawa, ON K1A 0K9

Canada

Phone: +(613) 957-8417

Fax: +(613) 946-4590

Email: anatole.papadopoulos@hc-sc.gc.ca

Dr. Michael Wehr

Codex Program Coordinator

Center for Food Safety and Applied Nutrition

U.S. Food and Drug Administration

5100 Paint Branch Parkway, Room 4A-019

College Park, MD 20740

USA

Phone.: +1-240-402-1724

Email: Michael.wehr@fda.hhs.gov

PACIFIOUE SUD-OUEST

Mr Greg Read

First Assistant Secretary

Food Division

Australian Government Department of Agriculture,

Fisheries and Forestry

GPO Box 858 Canberra ACT 2601

Australia

Phone: +61 2 6272 3594 **Fax**: +61 2 6272 4112

Email: greg.read@daff.gov.au

Conseillers du Membre pour le Pacifique Sud-Ouest

Mr S. Rajasekar

Senior Programme Manager(Codex)

International Policy

International Organizations Group Ministry of Agriculture and Forestry

PO Box 2526 Wellington New Zealand

Phone: 64-4-8942576

Email Raj.Rajasekar@maf.govt.nz

Ms Ann Backhouse

Manager

Codex Australia

Australian Government Department of Agriculture,

Fisheries and Forestry

GPO Box 858

Canberra ACT 2601

Australia

Phone: +61 2 6272 5692 **Fax:** +61 2 6272 3103

Email: ann.backhouse@daff.gov.au

COORDONNATEUR POUR L'AFRIQUE

Mr Charles Booto à Ngon

General Manager of Standards and Quality Agency in

Cameroon and Coordinator's of CCAFRICA

Bastos, Yaoundé

Cameroun

Phone: +237 99937621 Email bootoangon@yahoo.fr

COORDONNATEUR POUR L'ASIE

Dr Yayoi Tsujyama

Director for International Affairs

Food Safety and Consumer Policy Division Food Safety and Consumer Affairs Bureau Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8950,

Japan

Phone: +81-3-3502-8732 **Fax**: +81-3-3507-4232

Email: yayoi_tsujiyama@nm.maff.go.jp

COORDONNATEUR POUR L'EUROPE

Professor Krzysztof Kwiatek, DVM, PhD, ScD Head of Department of Hygiene of Animal

Feedingstuffs

The National Veterinary Research Institute 57 Partyzantów Avenue, 24-100 Puławy,

Poland

Phone: +48 81 889 3082

Email: kwiatekk@piwet.pulawy.pl

COORDONNATEUR POUR L'AMÉRIQUE LATINE Sra. Tatiana Cruz Ramírez

Jefe Coordinadora del Departamento del Codex Ministerio de Economía, Industria y Comercio

San José, Costa Rica,

400 m Oeste, de la Contraloría General de la República,

en Sabana Sur. Costa Rica

Phone: +506 2291 2115 ext. 263

Fax: +506 291 2015

Email:

tcruz@meic.go.crorttati@yahoo.com

COORDONNATEUR POUR LE PROCHE-ORIENT

Eng. Mariam Eid Ministry of Agriculture

Embassies street - Bir Hassan sector - Facing Henry

Chehab barrack Beirut- Lebanon

Phone: +9611824100 **Fax:** +9611824100

E-mail: meid@agriculture.gov.lb

COORDONNATEUR POUR L'AMÉRIQUE DU NORD ET LE PACIFIQUE SUD-OUEST Mr Francis Daink Deputy Secretary

Provincial Agriculture and Technical Services Division

Department of Agriculture and Livestock

PO Box 2033 Port Moresby

National Capital District Papua New Guinea

Phone: +375 321 3302 **Fax:** +675 321 2236

Email: dainkf@global.net.pg

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS)

Dr Maged Younes

Director

Department of Food Safety and Zoonoses (FOS)

World Health Organization

20, Avenue Appia

1211 Geneva 27, Switzerland

Phone: +41-22-791 2773 **Fax:** +41-22-7914173 **Email:** younesm@who.int

Mr Peter Ben Embarek

Department of Food Safety and Zoonoses (FOS)

World Health Organization (WHO)

20 Avenue Appia

CH-1211 Geneva 27

Switzerland

Phone: +41.22.791. **Fax:** +41.22.791.

Email: benembarekp@who.int

Dr Kazuko Fukushima

Technical Officer

Department of Food Safety and Zoonoses (FOS)

World Health Organization (WHO)

20 Avenue Appia

CH-1211 Geneva 27

Switzerland

Phone: +41.22.791.2920 Fax: +41.22.791.4807 Email: fukushimaka@who.int

Mrs Catherine Mulholland

Technical Officer

Department of Food Safety and Zoonoses (FOS)

World Health Organization (WHO)

20 Avenue Appia

Ch-1211 Geneva 27

Switzerland

Phone: +41.22.791.3080 **Fax:** +41.22.791.4807 **Email:** mulhollandc@who.int

Dr Hilde Kruse

Programme Manager Food Safety WHO Regional Office for Europe

Scherfigsvej 8 2100 Copenhagen

Denmark

Phone: +45 3917 1475 Email: hik@euro.who.int

BUREAU JURIDIQUE DE L'OMS

Dr Egle Granziera Legal Officer

World Health Organization

20 Avenue Appia 1211 Geneva

Switzerland

Phone: +41-22-791-3680 Fax: +41-22-791-4158 Email: granzierae@who.int

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (FAO)

Dr. Sarah Cahill

Oficial de inocuidad alimentaria

Grupo de Evaluación de Riesgos para la Inocuidad de

los Alimentos

División de Nutrición y Protección del Consumidor

Organización de las Naciones Unidas para la

Alimentación y la Agricultura (FAO)

Viale delle Terme di Caracalla

00153 Roma

Italia

Phone: +39.06.570.53614 **Fax:** +39.06.570.54593 **Email:** sarah.cahill@fao.org

SECRÉTARIAT DU CODEX

Ing. Selma H. Doyran

Secretaria, Comisión del Codex Alimentarius

Programa conjunto FAO/OMS de normas alimentarias

Viale delle Terme di Caracalla

00153 Roma,(Italia)

Phone: +39.06.570.55826 **Fax:** +39.06.570.54593 **Email:** selma.doyran@fao.org

Mr. Tom Heilandt

Oficial superior de normas alimentarias

Programa conjunto FAO/OMS de normas alimentarias

Viale delle Terme di Caracalla

00153 Roma,(Italia)

Phone: +39.06.570.54384 Fax: +39.06.570.54593 Email: tom.heilandt@fao.org

ANNEXE II

PROJET DE PLAN STRATÉGIQUE 2014-2019 DU CODEX

[Introduction, vision stratégique, valeurs fondamentales du Codex et buts stratégiques approuvés à la soixante-sixième session du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius (CCEXEC)]

Introduction

La Commission du Codex Alimentarius a été créée en 1963 par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Elle compte aujourd'hui plus de 180 membres. Plus de 200 organisations internationales gouvernementales et organisations non gouvernementales sont accréditées en qualité d'observateurs. La tâche principale de la Commission est de mettre au point des normes alimentaires, des lignes directrices et des codes d'usages internationaux visant à protéger la santé des consommateurs et à assurer des pratiques loyales dans le commerce des aliments. La Commission promeut aussi la coordination de tous les travaux en matière de normes alimentaires entrepris par des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales. Dans le domaine de sécurité sanitaire des aliments, la Commission appuie ses travaux sur les avis scientifiques de la FAO et de l'OMS.

Les normes, lignes directrices et recommandations du Codex sont reconnues comme la référence en matière de sécurité sanitaire des aliments dans les accords sur les obstacles techniques au commerce (OTC) de l'OMS.

Le Plan stratégique 2014-2019:

- Présente la vision et les objectifs pour la Commission du Codex Alimentarius. Il s'appuie sur un plan de travail détaillé qui comprend des activités, des étapes et des indicateurs mesurables qui permettront de suivre les progrès accomplis vers la réalisation de ces objectifs.
- Met en évidence la priorité élevée que la FAO et l'OMS accordent à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments et garantit que la Commission assumera les responsabilités qui lui ont été attribuées par la FAO et l'OMS.
- Informe les membres, les organisations gouvernementales et non gouvernementales et d'autres parties prenantes sur la manière dont la Commission entend remplir son mandat et répondre aux besoins et aux attentes de ses membres au cours de la période 2014-2019.

Vision stratégique

Être l'organe prééminent en matière d'établissement de normes alimentaires internationales s'efforçant de protéger la santé des consommateurs et d'assurer des pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires.

Valeurs fondamentales du Codex

En remplissant sa vision stratégique, le Codex adhère aux valeurs fondamentales qui sont notamment les suivantes:

- collaboration;
- ouverture;
- recherche de consensus;
- transparence.

Buts stratégiques

But stratégique 1: Établir des normes alimentaires internationales répondant aux problèmes actuels et nouveaux dans le domaine de l'alimentation.

Objectif 1: Établir de nouvelles normes alimentaires et revoir les normes existantes, sur la base des priorités de la Commission.

Objectif 2: Identification proactive des problèmes nouveaux et des besoins des pays membres et, le cas échéant, établissement de normes alimentaires pertinentes.

Objectif 3: Renforcement de la coordination et de la coopération avec d'autres organismes de normalisation internationaux afin de réduire au minimum le chevauchement des efforts et mieux exploiter les possibilités offertes.

But stratégique 2: Assurer l'application des principes de l'analyse des risques dans l'élaboration des normes du Codex.

Objectif 1: Utilisation cohérente des avis scientifiques et des principes de l'analyse des risques.

Objectif 2: Accès durable aux avis scientifiques.

Objectif 3: Augmenter les apports scientifiques des pays en développement.

But stratégique 3: Assurer la participation efficace de tous les membres du Codex.

Objectif 1: Accroître la participation des pays en développement au Codex.

Objectif 2: Promouvoir les programmes de renforcement des capacités afin d'aider les pays à créer des structures nationales Codex durables.

But stratégique 4: Mettre en œuvre des systèmes et des pratiques de gestion du travail efficients et efficaces.

Objectif 1: Veiller à un processus d'établissement de normes efficace, transparent et souple pour assurer que les normes soient adoptées en temps voulu.

[« Mise en œuvre d'un programme d'examen et d'évaluation des politiques » (ce concept devrait être clarifié et pourrait être reformulé et figurer comme activité au titre du premier objectif)]
[« Lever les principaux obstacles rencontrés dans le contexte de la mise au point de normes » ou

« Améliorer la capacité de parvenir à un consensus ou de favoriser le consensus». (ce concept pourrait être reformulé et figurer comme activité au titre du premier objectif)]